



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

05 juillet 2023 | Gand & Zoom

1. Accueil et présentations

Le Président Emiel Brouckaert a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Bruno Dachicourt, qui n'a pas pu assister à la réunion en personne mais l'a rejointe à distance, a présenté ses excuses. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Points d'action de la dernière réunion (15 mars 2023, Saint-Jacques de Compostelle) :

1	Les membres devront envoyer toute question supplémentaire au Directeur Donatella au Secrétariat pour un suivi écrit.
	Rien n'a été reçu
2	Le CC examinera l'ACC 2026 et étudiera la possibilité de formuler des avis.
	Point 3 de l'ordre du jour : abordé dans le cadre du forum Inter-CC sur le Brexit.
3	Les membres devront examiner la présentation du programme de travail, et en particulier les recommandations et les réunions prévues.
	Email envoyé le 22/03/2023, pas de réponse reçue
4	Le Secrétariat contactera les membres concernant les points à inclure dans le programme de travail pour l'année 19.
	Email envoyé le 22/03/2023, pas de réponse reçue
5	Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat pour permettre un suivi écrit avec l'AACP.
	Email envoyé aux membres le 4 avril, aucune réponse reçue
6	Le Groupe de Discussion sur le Contrôle et la Conformité devra inclure les éléments de cette discussion dans ses Termes de Référence.
	À l'ordre du jour de la prochaine réunion du GD sur Contrôle - Sujet abordé au sein du GTH avec des propositions d'action conséquentes à venir.

Mo Mathies a présenté une proposition du Secrétariat pour la modification des Règles de Procédure du CC EOS afin d'inclure des indications claires sur la façon dont les sujets ne faisant pas l'objet d'un consensus devraient être abordés. Cette démarche a été initiée à la suite d'une plainte déposée par l'EAA et l'IFSUA après l'interruption des travaux relatifs à l'avis sur le bar en 2022.

Une discussion a suivi concernant la relation structurelle entre les Groupes de Rédaction d'Avis et les



Groupes de Travail ainsi que les détails des procédures de rédaction et d'approbation des avis.

ACTION : Le Secrétariat recueillera les suggestions écrites des membres du ComEx, ajoutera la définition de GD figurant dans les RdP, rédigera des modifications et les présentera au ComEx pour approbation écrite afin de les soumettre à l'AG en septembre.

2. Approbation des points d'action des Groupes de Travail

- GT1 : Le Président a demandé qu'une recommandation soit incluse dans l'avis du CC EOS sur les Possibilités de Pêche concernant l'avis de TAC 0 et le raisonnement derrière celui-ci, et en abordant le fait que cela nécessite un suivi de la part des services techniques du CIEM.
- GT2 : Le Président a demandé que la même recommandation que celle du GT1 soit incluse.
- GT3 : Tous les points d'action ont été approuvés.
- GTH : Les TdR du nouveau GD conjoint avec le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) sur la dimension spatiale ont été approuvés par le ComEx.
Sean O'Donoghue a demandé que les ZSP, les ZMP et les autres mesures de gestion soient incluses dans le point d'action 5 sur les AMCE. Cette demande a été approuvée.
Tous les points d'action ont été approuvés.

3. Dialogue avec la DG MARE - Fabrizio Donatella, Directeur à la Direction C : Politique de la pêche dans l'Atlantique, la Mer du Nord, la Mer Baltique et les régions ultrapériphériques

Le Président a accueilli le Directeur Donatella à la réunion et l'a remercié pour son engagement à poursuivre le dialogue qui a commencé l'année dernière lorsqu'il a également rejoint en personne les membres du Comité Exécutif à Gand.

Le Directeur Donatella a commencé par aborder la **communication annuelle de la Commission intitulée "Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2024"**, publiée le 14 juin, qui a été élaborée alors que l'UE connaît un certain nombre de crises, par exemple l'augmentation des prix de l'énergie. Il a estimé que, bien que la Commission ait mis en place rapidement et avec succès des mesures de soutien à la crise pour atténuer les conséquences pour le secteur, les échanges avec les parties prenantes restent essentiels pour orienter les approches de la Commission à l'avenir. Il a évoqué la nécessité d'évaluer la capacité de résistance de la flotte et le niveau d'investissement nécessaire pour réduire l'exposition à ces éléments externes.

Ce constat illustre l'importance de l'ensemble de mesures concernant la pêche et les océans, qui a pour but de lancer un processus de réflexion et d'actions visant à relever ces défis majeurs pour les activités de pêche de l'Europe d'aujourd'hui. Il s'inscrit dans le cadre de l'approche globale à long terme de la Commission en matière de durabilité, de protection de la biodiversité et, à terme, d'emploi. Il subsiste une certaine vulnérabilité en ce qui concerne les aspects socio-économiques du secteur, notamment en raison de la forte dépendance à l'égard des énergies fossiles, qui est liée à l'initiative de transition énergétique.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Ces défis ont été pris en compte lors de l'élaboration des orientations relatives aux Possibilités de Pêche 2024. Le principal objectif de la proposition de la Commission concernant les stocks de l'UE dans les EOS est de proposer des TAC qui soient conformes au RMD. Les défis à relever portent notamment sur les avis scientifiques en cas de captures nulles ou faibles et lorsque certains TAC doivent faire l'objet d'un accord avec des pays tiers. Lorsque des PPA sont disponibles, une certaine flexibilité peut être appliquée pour fixer la limite de capture, et la Commission pourrait proposer des fourchettes supérieures pour les stocks sains en fonction du contenu de l'avis, en particulier dans le contexte des pêches mixtes. Il a déclaré qu'il était important de trouver le meilleur équilibre possible entre les possibilités de pêche et les objectifs de durabilité de la PCP.

En ce qui concerne les interactions entre l'UE et le Royaume-Uni, le Directeur Donatella a déclaré que la question principale est de trouver le bon levier pour la mobilisation et de convenir d'un accord de partage, en particulier lorsqu'il s'agit des stocks largement distribués, tels que le maquereau, le hareng et le merlan bleu. Il est nécessaire de trouver le bon équilibre pour évaluer le moment où la divergence des mesures est due à de nouvelles conditions avec le Royaume-Uni suite au Brexit, tout en restant en conformité avec les principes, les conditions et les règles de l'ACC.

Son dernier point concernant la communication sur les Possibilités de Pêche était d'inviter le CC pour obtenir des retours sur la communication avant le 31 août 2023.

En ce qui concerne la **révision de l'Accord de Commerce et de Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni**, le Directeur Donatella a mentionné qu'en vertu de l'article 776 de l'ACC, la révision conjointe de la mise en œuvre de cet accord et de l'accord complémentaire a lieu tous les 5 ans après l'entrée en vigueur de l'ACC. Il est important de souligner que l'article 776 de l'ACC ne constitue pas un engagement à rouvrir l'ACC ou à négocier des accords complémentaires. La complexité de l'accord a entraîné des difficultés dans sa mise en œuvre. Son message principal est de fonder les préparatifs sur des attentes raisonnables. La Commission s'engagera avec les CC au bon moment pour la révision tout en évaluant la perspective globale dans l'Atlantique du Nord-Est et la façon dont l'ACC est intégré.

Le Directeur Donatella a indiqué que la **révision du Règlement de Contrôle** aura un impact sur tous les bassins maritimes. Une présentation transparente de la révision sera organisée lors de la prochaine Inter-CC le 10 octobre, comprenant notamment une vue d'ensemble des délais de mise en œuvre et des résultats attendus pour la Commission, tels que les exigences techniques pour la surveillance électronique à distance, la traçabilité des produits transformés et les outils informatiques destinés aux activités de pêche à petite échelle.

Le Directeur Donatella a poursuivi son intervention en faisant le point sur les **EMV**, indiquant qu'à l'heure actuelle, 87 zones ont été fermées et font partie de l'acte de mise en œuvre, l'avis du CSTEP qui sera rendu prochainement étant nécessaire pour garantir l'intégration complète des paramètres socio-économiques. Il a souligné que toutes les parties, y compris les autorités des États membres, devaient s'engager pleinement à fournir des retours sur l'avis.

L'augmentation des données disponibles a permis au CIEM de limiter la répartition géographique des nouvelles zones proposées, ce qui a entraîné une réduction de 30 à 40 % de la couverture géographique ; ainsi, bien que le nombre de zones proposées soit plus important, la couverture géographique sera moindre. La Commission doit maintenant analyser les cinq scénarios proposés pour la protection des EMV et identifier le plus favorable. Pour permettre aux parties prenantes de



donner leur avis, une réunion similaire à celle de mai est prévue en septembre, laquelle comprendra également une discussion sur l'avis du CSTEP. La Commission veillera à ce que les CC disposent de suffisamment de temps et de moyens pour répondre. À l'issue de ce processus, la Commission pourrait proposer une révision du règlement.

Pour conclure, le Directeur Donatella a fait référence à la charge de travail élevée du CC EOS et de la Commission, en appelant au pragmatisme lors de l'établissement des priorités pour les questions à traiter.

M. O'Donoghue a remercié le Directeur Donatella pour son engagement auprès du CC. Il a indiqué que la KFO avait examiné en détail l'avis relatif à aux EMV depuis sa publication et qu'elle avait trouvé des erreurs significatives dans les données relatives à la zone 6, la seule à avoir fait l'objet d'une enquête de la part de la KFO. Ce constat a été transmis au CIEM dans un long rapport. Étant donné qu'il semble impossible pour la KFO de soumettre directement ces informations au CSTEP, il a demandé comment ce rapport pourrait être pris en compte par la suite. D'un point de vue juridique, il estime que le règlement existant contient 46 zones qui ne sont pas conformes au règlement de 2016 car elles se situent entre 0 et 400 m de profondeur. Bien que M. O'Donoghue reconnaisse que 2026 n'entraînera pas nécessairement une révision de l'ACC, il a souligné les problèmes importants concernant l'accès qui pourraient survenir et s'est demandé si la Commission s'était penchée sur cette question. En outre, il a salué le fait que la Commission ait pris en compte certaines des observations formulées précédemment par le CC en ce qui concerne la présentation des données de la flotte du CSTEP, qui sont désormais bien plus récentes. Toutefois, en ce qui concerne le seuil de rentabilité, il a souligné la différence entre les chiffres relatifs au carburant comparés à ceux de l'année dernière et s'est interrogé sur la manière dont ces données ont été obtenues. Il a terminé en disant qu'à son avis, la formulation concernant la gestion basée sur les écosystèmes est très vague et que les définitions de l'ONU et du CIEM devraient être prises en compte, et que les aspects socio-économiques devraient être inclus.

Brendan Beirne s'est interrogé sur la manière dont les partenaires de négociation pourraient protéger les intérêts des États membres en termes de dynamique des États côtiers et s'est demandé ce que la situation après 2026 et la position par défaut pourraient impliquer pour l'Irlande. Il a félicité la Commission pour ses mesures de soutien concernant la situation en Ukraine, mais a estimé que tous les États membres n'ont pas mis en œuvre ces mesures de la même manière. Selon lui, une analyse plus approfondie devrait être menée sur la mise en œuvre de ces fonds.

Jean-Marie Robert a formulé une observation générale concernant les possibilités de pêche et les avis scientifiques pour les stocks des catégories 3 à 6. Il estime que si le CIEM a essayé d'être créatif en utilisant de nouvelles méthodes telles que l'approche rfb, les résultats opérationnels sont actuellement médiocres puisque le travail devrait être basé sur l'approche de précaution. Pour certains stocks, l'avis du CIEM ne tient pas compte de l'évolution de l'abondance des poissons, par exemple pour la lingue. Ces stocks conduisent souvent à des situations caractérisées par des quotas limitants dits "choke". Il devient très difficile de respecter l'OD pour ces stocks lorsque les TAC ne tiennent pas compte de la réalité en mer. La situation deviendra plus complexe avec le nouveau règlement de Contrôle et l'évaluation des risques qui y est associée.

Le Président a ajouté qu'il était nécessaire de prévoir la possibilité de s'écarter des avis de haut niveau plutôt que d'accepter simplement les données scientifiques de haut niveau pour les inclure dans les



avis de l'Organisation des pêches (OP).

Le Directeur Donatella a répondu que la Commission transmettrait au CIEM et au CSTEP le rapport de la KFO sur les EMV, lesquels se pencheront sur ces éléments. L'AIECP a soulevé la question des incohérences avec le règlement relatif à l'accès aux eaux profondes auprès des autorités nationales, qui doivent garantir la flexibilité. Il a déclaré que la Commission doit se préparer à la situation de défaut de l'ACC en termes d'accès. Il estime qu'il y a un avantage par rapport aux négociations précédentes car celles-ci partent maintenant d'un régime connu. En ce qui concerne l'indice des carburants, il a déclaré qu'il enverrait une réponse écrite au CC après avoir consulté ses collègues. Les indicateurs permettant le suivi de l'évaluation socio-économique de la proposition relative aux possibilités de pêche doivent être adaptés, et le modèle est en cours d'ajustement afin de garantir son utilisation optimale. Il a confirmé que l'objectif des négociations avec les États côtiers est de protéger les intérêts de l'UE tout en optimisant l'effet de levier disponible. M. Donatella a ajouté qu'il ferait part à ses collègues des commentaires formulés au sujet de l'avis du CIEM afin de mieux comprendre la méthodologie de travail sur l'évaluation des stocks et les points à prendre en compte dans l'avis. Des relations doivent être établies avec les représentants de la communauté scientifique afin de comprendre comment les préoccupations d'un stock peuvent être prises en compte dans le processus d'évaluation.

ACTION : Les membres devront envoyer des questions supplémentaires au Directeur Donatella et des commentaires supplémentaires sur son intervention au Secrétariat afin qu'il y donne suite par écrit.

4. Dialogue avec le GEM EOS - Nanou Beekman

La présentation est disponible [ici](#).

Le Président a accueilli Nanou Beekman et Marissa Giesen de l'administration néerlandaise qui a repris la présidence du Groupe des États Membres (GEM) des Eaux Occidentales Septentrionales et a invité Mme Beekman à aborder le programme de travail sous la présidence néerlandaise jusqu'à la fin de l'année 2023.

Mme Beekman a expliqué que le groupe régional prévoyait d'aborder les sujets suivants :

- > Plan d'action pour le milieu marin de l'UE.
- > RC Pêche dirigée pour le calamar
- > Lettre du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) sur les rapports de l'AIECP
- > Mesures Techniques
- > Tout autre sujet pertinent pour le groupe

Sous la présidence néerlandaise, un dialogue ouvert sur ces sujets est envisagé en étroite collaboration avec les Conseils Consultatifs.

Le Président a remercié Mme Beekman et a ajouté que le CC abordera à nouveau les sujets de sa liste précédente afin de les examiner avec le GEM, en tenant compte également des discussions qui ont eu lieu au sein des groupes de travail au cours des jours précédents.



M. O'Donoghue a évoqué la très bonne interaction avec le groupe régional au cours des dernières années et a demandé si un calendrier des réunions était disponible. Étant donné que le groupe régional n'est pas impliqué dans les relations bilatérales avec l'UE et le Royaume-Uni, il a demandé si ce point figurait également à l'ordre du jour du GEM.

M. Murphy a fait référence à la décision de l'avocat général sur la question des TAC de prises accessoires pour les stocks faisant l'objet d'un avis de 0 TAC et a demandé si le GEM s'inquiétait de cette question.

Mme Beekman a indiqué que le calendrier de la réunion serait communiqué aux CC et que la question concernant la décision de l'Avocat général pourrait être soumise à discussion.

ACTION : Le Secrétariat transmettra à la présidence du GEM EOS la longue liste des sujets soulevés par le CC EOS au cours du premier semestre, en incluant la question de savoir si les Possibilités de Pêche en Mer Celtique seront examinées.

M. O'Donoghue a ajouté que les pêches mixtes en mer Celtique constituent un sujet important pour les EOS et il s'est demandé si ce point serait inscrit à l'ordre du jour du GEM.

Mme Beekman a déclaré que ce n'était pas prévu, car cela ne fait pas partie des attributions du GEM.

5. Mise à jour de l'examen des performances - Noémi van Bogaert

La présentation est disponible [ici](#).

Le Président a souhaité la bienvenue à Noémi van Bogaert qui a fait le point sur les résultats préliminaires des différentes étapes réalisées dans le cadre de l'examen des performances. Les résultats définitifs et le rapport seront présentés à l'Assemblée générale le 27 septembre.

Une discussion a suivi concernant les opinions recueillies et reflétées dans le rapport final, et pour savoir si une procédure avait été mise en place concernant la priorisation ou la pondération des commentaires et leur éventuelle intégration dans le rapport.

Mme Van Bogaert a répondu que pour être intégrées dans le rapport final, les recommandations doivent bénéficier d'un soutien général de la part des membres, et que certaines pourraient éventuellement être intégrées sous la forme d'une citation. Elle a ajouté que l'équipe sera attentive à la pondération des commentaires.

ACTION : Le Secrétariat prendra contact avec l'équipe chargée de l'examen des performances en ce qui concerne la structure du rapport final.

6. Aperçu du Programme de Travail et du Budget du CC EOS pour l'Année 18 (Secrétariat)

La présentation peut être consultée [ici](#).



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Mme Mathies a présenté la vue d'ensemble du Programme de Travail pour l'Année 18, les différents éléments inclus, les réunions tenues et les recommandations formulées. Elle a rappelé que ce Programme est disponible en ligne sur le site Internet du CC EOS dans les trois langues du CC.

M. O'Donoghue a souligné que l'approche écosystémique de la gestion des pêches devrait être incluse en tant que sujet pour le Groupe de Travail 3. Il a également suggéré de souligner le rôle des GT dans la préparation des recommandations et plus particulièrement dans le modèle de la DG MARE sur les recommandations planifiées.

Mme Mathies a poursuivi avec une vue d'ensemble de la position actuelle du budget du CC EOS pour l'Année 18 en ce qui concerne les recettes et les dépenses.

En outre, elle a fait le point sur le nouvel accord entre le CC EOS et la BIM, qui est en cours de préparation suite à la décision de la BIM de déménager ses locaux en 2023. Le conseil d'administration du CC EOS a rencontré le PDG de la BIM pour s'assurer que les locaux du CC EOS sont adaptés à ce déménagement.

7. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Le Secrétariat recueillera les suggestions écrites des membres du ComEx, ajoutera la définition de GD figurant dans les RdP, rédigera des modifications et les présentera au ComEx pour approbation écrite afin de les soumettre à l'AG en septembre.
2	Les membres devront envoyer des questions supplémentaires au Directeur Donatella et des commentaires supplémentaires sur son intervention au Secrétariat afin qu'il y donne suite par écrit.
3	Le Secrétariat transmettra à la présidence du GEM EOS la longue liste des sujets soulevés par le CC EOS au cours du premier semestre, en incluant la question de savoir si les Possibilités de Pêche en Mer Celtique seront examinées.
4	Le Secrétariat prendra contact avec l'équipe chargée de l'examen des performances en ce qui concerne la structure du rapport final.
5	Le Secrétariat ajoutera le thème de la "gestion basée sur les écosystèmes" au GT3, modifiera dans le programme de travail les GD entre parenthèses et ajoutera le GT en tant qu'initiateur dans le programme de travail du CC EOS.

8. Participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
Bruno Dachicourt	ETF
Suso Lourido Garcia	Puerto de Celeiro
John Lynch	IS&EFPO
Anaïs Mourtada	CNPMEM
Patrick Murphy	IS&WFPO
Brendan Byrne	AIPCE



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Sean O'Donoghue	KFO
Alexandra Philippe	EBCD
Coentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Irene Prieto	ANASOL
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Observateurs du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 Burela
Gerald Hussenot	Blue Fish
Geert Meun	VisNed
Dominique Thomas	OP CME MMN
Johnny Woodlock	ISS
Experts et observateurs	
Marta del Avellanal	Administration espagnole
Paulien Depickere	Administration belge
Fabrizio Donatella	DG MARE
Marissa Giesen	Administration néerlandaise
Dominic Rihan	BIM
Agnieszka Sadowska	DG MARE
Naomi van Boagert	Consultant indépendant
Dirk van Guyze	Administration belge
Secretariat du CC EOS	
Mo Mathies	Secrétaire exécutive
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutive adjointe